

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RCA 40-14

**AVIS** est donné par les présentes, aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro RCA 40-14, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40);

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 13 janvier 2014, d'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro RCA 40-14, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 3 mars 2015 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'objet de ce règlement est d'interdire le stationnement, de même que le remisage des véhicules récréatifs et des remorques en cour avant, de fixer des normes pour le stationnement de ces véhicules dans les autres cours et d'ajouter au règlement les interdictions de stationner les camions et les véhicules lourds sur les terrains résidentiels;

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 17 février 2015

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Suzanne Barrette